



CAHIER DES CHARGES : DISPOSITIF BIEN AVEC MON ÉCOLE

Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS) – province Sud

Publication : lundi 12 octobre 2026

Année de mise en œuvre : 2027

1. CONTEXTE ET PRÉSENTATION DU DISPOSITIF BAME

Face à différents constats de nos écoles relatifs à la hausse de l'absentéisme, la chute du niveau d'acquisition des compétences clefs des élèves et notamment des compétences langagières des maternelles, la province Sud, soutenue par ses partenaires, initie un programme de renforcement des écoles prioritaires de son territoire.

« Bien avec mon école » (BAME) est un dispositif expérimental ciblé sur un premier panel d'écoles prioritaires volontaires afin de leur apporter des renforts pédagogiques, éducatifs et médico-sociaux sur tous les temps de l'enfant avec le fort soutien financier de l'État dans le cadre du Plan de relance et de refondation.

Cette démarche collaborative, concertée avec l'ensemble des partenaires, est la clef de voûte de ce projet porté sur 5 années. **L'objectif est la réussite scolaire et éducative des élèves des écoles prioritaires. L'ambition est de remettre l'enfant dans le goût d'apprendre par une amélioration de sa santé globale et un environnement protecteur.**

Plus spécifiquement, il est prévu le déploiement sur neuf écoles prioritaires dans un premier temps (Saint-Michel au Mont-Dore, Les Scheffleras maternelle et primaire à Païta, Renée-Fong maternelle et primaire à Dumbéa, Adrienne-Lomont, Noell-Mouchet, Edmond-Desbrosse, Maurice-Fonrobert à Nouméa) d'enseignants complémentaires, d'assistants éducatifs et des postes d'insertion citoyenne pour venir en soutien des enseignants dans la mise en œuvre du projet pédagogique de l'école.

En parallèle, une brigade mobile de prévention composée de professionnels sociaux et médico-sociaux (assistantes sociales, éducateurs spécialisés, orthophonistes, psychologues) interviendra auprès des élèves et de leurs parents pour des évaluations, des soins, des prises en charge sociales ou de la guidance parentale. Une attention particulière sera portée au renforcement des liens parents-école.

En complément, des activités sportives et culturelles seront proposées, en soutien du projet pédagogique, et en collaboration avec les offres communales. En outre, il est prévu de proposer aux élèves concernés de poursuivre les apprentissages durant les vacances scolaires sur le modèle des « vacances apprenantes ».

Pour 2027, la Direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) souhaite poursuivre le développement de ce dispositif en constituant un réseau d'intervenants susceptibles d'être mobilisés par les écoles sur le temps scolaire.

Le présent cahier des charges est structuré autour de trois volets, faisant chacun l'objet d'un domaine d'activité distinct :

- **Volet 1 : « Culture et pratiques artistiques » ;**
- **Volet 2 : « Activités physiques et sportives » ;**
- **Volet 3 : « Spectacles et sorties culturelles ».**

Chaque volet fait l'objet de modalités de mise en œuvre et de fiches descriptives spécifiques. Le présent document constitue le cahier des charges commun aux trois volets.

2. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet d'identifier et de sélectionner des intervenants, structures ou prestataires en capacité de proposer des projets d'interventions adaptés au public scolaire et aux objectifs du dispositif BAME.

Les projets sélectionnés intégreront le catalogue des prestations BAME 2027 qui sera mis à la disposition des écoles identifiées.

Les projets doivent être conçus pour être mis en œuvre auprès des élèves des écoles prioritaires du dispositif.

Les projets pourront prendre la forme :

- De cycles de plusieurs séances selon la nature de la proposition
- De spectacles ou sorties culturelles intra ou extramuros

Chaque projet devra être décrit selon les éléments demandés, afin de permettre aux équipes éducatives d'identifier rapidement son contenu, son public, ses objectifs et ses modalités de mise en œuvre.

La sélection d'un projet permet son intégration au catalogue des interventions BAME 2027. Elle ne constitue toutefois pas un engagement de commande de la part de la province Sud.

3. PUBLIC CONCERNÉ

En 2027 les interventions BAME seront destinées aux élèves des 10 écoles publiques prioritaires volontaires du dispositif :

- École maternelle Renée Fong - Dumbéa
- École élémentaire Renée Fong - Dumbéa
- École maternelle Scheffleras - Païta
- École élémentaire Scheffleras - Païta
- École primaire Saint-Michel - Mont-Dore
- École primaire Adrienne Lomont – Nouméa (Saint-Quentin)
- École primaire Gustave Mouchet – Nouméa (Montravel)
- École primaire Edmond Desbrosse - Nouméa (Kaméré)
- École primaire Maurice Fonrobert - Nouméa (Ducos)
- La 10^{ème} école sera communiquée ultérieurement

Les interventions sont réalisées sur le temps scolaire au bénéfice d'une classe ou d'un regroupement de classe selon le projet, en présence systématique de l'enseignant ou de l'équipe éducative. Il appartient au candidat de préciser, dans chaque fiche descriptive, les niveaux ou cycles d'enseignement auxquels son projet est adapté.

4. DOMAINES D'INTERVENTION

Le présent cahier des charges regroupe trois volets thématiques

4.1. Culture et pratiques artistiques

Ce volet concerne les projets permettant aux élèves de découvrir, expérimenter ou pratiquer différentes formes artistiques et culturelles. Les propositions devront présenter un intérêt éducatif et permettre aux élèves d'être acteurs de la démarche.

4.2. Activités physiques et sportives

Ce volet concerne les activités permettant aux élèves de découvrir et de pratiquer différentes activités physiques et sportives adaptées à leur âge et à leur niveau. Les projets peuvent concerner la découverte ou l'initiation à différentes disciplines sportives, activités physiques, pratiques corporelles ou motrices.

4.3. Spectacles et sorties culturelles

Ce volet concerne les propositions permettant aux élèves d'accéder à des spectacles, représentations, lieux culturels, équipements, sites ou activités présentant un intérêt éducatif, culturel, artistique ou patrimonial.

5. FORMAT DES INTERVENTIONS

Le format de référence recommandé pour les projets BAME est un cycle de 6 séances, programmables sur une même période scolaire (temps scolaire compris entre deux périodes de petites vacances). Ce format permet de construire une progression pédagogique cohérente avec les objectifs du programme « BAME ».

Le format de référence pour une séance/un spectacle ou une sortie est de 1 heure, sauf modalités particulières justifiées par la nature du projet et précisées dans la fiche descriptive.

Pour les projets relevant des activités physiques, le cycle recommandé est de 6 séances, dont 5 à l'école et 1 dernière séance en club ou en extérieur. Le transport des élèves pour cette séance est pris en charge par la province Sud.

Un temps d'échange entre l'enseignant et l'intervenant est prévu en amont de la mise en œuvre afin de préciser notamment :

- Les objectifs du projet et l'éventuelle adaptation aux thématiques de la classe ou de l'école
- Le déroulement des séances/de l'intervention
- Les dates des séances/de l'intervention
- Le matériel ou les éventuelles adaptations nécessaires.

Les modalités d'intervention doivent être définies avant le démarrage du cycle et ne doivent pas être déterminées directement sur place au début des séances.

6. FICHE DESCRIPTIVE DES PROJETS

Chaque candidat peut proposer jusqu'à 4 projets maximum dans le cadre de ce cahier des charges.

Pour chaque projet proposé, le candidat devra compléter une fiche descriptive, selon le modèle fourni en annexe. Cette fiche constitue le support de présentation du projet aux écoles.

Elle devra notamment comporter :

- Le nom du projet
- Le domaine concerné
- Le nom de l'intervenant ou de la structure
- Une présentation synthétique du projet
- Les objectifs éducatif/pédagogiques
- Le contenu détaillé
- Les niveaux/cycles concernés
- Le nombre de séances
- La durée de chaque séance
- Les modalités de mise en œuvre
- Les besoins matériels et logistiques
- Les éventuelles conditions particulières
- Le tarif proposé (tarif horaire ou forfaitaire)
- Les éventuels frais complémentaires nécessaires à la réalisation du projet.

Les candidats sont invités à compléter la fiche descriptive demandée.

7. RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

Les candidatures feront l'objet d'une vérification de leur recevabilité administrative avant leur analyse qualitative.

Pour être recevable, le dossier devra :

- Être complet
- Être transmis dans les délais impartis
- Comporter les pièces demandées
- Respecter les exigences réglementaires applicables à l'activité proposée
- Permettre d'identifier clairement le candidat et les projets proposés.

Les candidatures ne remplissant pas les conditions de recevabilité ne seront pas examinées sur le fond.

La DCJS pourra demander tout complément d'information nécessaire à l'instruction du dossier.

8. CRITÈRES D'ANALYSE DES PROPOSITIONS

Les candidatures recevables seront examinées au regard de critères communs aux trois domaines.

L'analyse prendra notamment en compte :

- **La pertinence et la qualité éducative de la proposition : 30 %**
- **La qualification et l'expérience du prestataire ou de l'intervenant : 20 %**
- **Le prix de la prestation : 50 %.**

L'analyse prendra également en considération l'adéquation de la proposition avec les objectifs du programme BAME.

9. PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature devra notamment comprendre :

- **Une présentation de l'intervenant, de la structure ou de l'organisme**
- **Un descriptif de l'expérience et des références, notamment celles en milieu scolaire**
- **Le fichier d'autorisation de la DERES « Annexe 2 » complété et signé**
- **La ou les fiches descriptives des projets proposés (4 projets max. par candidat)**
- **Les justificatifs ou agréments nécessaires à l'exercice de l'activité, lorsqu'ils sont applicables**
- **L'attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle**
- **Le RIB et le RIDET de la structure ou de l'intervenant**
- **Tout document complémentaire demandé dans le cadre du volet concerné.**
- **Le ou les devis détaillés des projets proposés**

Lors de l'appel à projet BAME 2026 il a été acté : Dans une optique de simplification des démarches administratives, les intervenants retenus, dans le cadre de l'appel à projet BAME 2026, qui souhaitent poursuivre leur engagement pour 2027, seront dispensés de déposer un nouveau dossier complet. Ils seront uniquement invités, lors de l'instruction de leur candidature, à actualiser les informations administratives et financières. Un courriel leur sera adressé à cet effet lors de la publication du présent cahier des charges.

10. CONDITIONS FINANCIÈRES

Le candidat indique dans sa proposition/son projet, le tarif (horaire ou forfaitaire) correspondant à la prestation proposée.

Les frais de matériel nécessaires à la prestation peuvent être pris en compte, sous réserve d'être justifiés et préalablement validés.

Le prestataire s'engage à effectuer les déplacements nécessaires à la réalisation de la prestation.

Aucun coût supplémentaire ne pourra être facturé sans accord préalable de la province Sud.

Les conditions particulières applicables au transport des élèves dans le cadre des activités physiques et sportives ou dans le cadre des spectacles et sorties seront précisées dans le volet correspondant.

11. SÉLECTION DES PRESTATAIRES ET PROGRAMMATION

À l'issue de l'analyse des candidatures, les candidats retenus seront informés et leurs projets intégreront le réseau d'intervenants BAME 2027.

Les fiches des projets retenus seront mises à disposition des écoles prioritaires afin qu'elles puissent identifier les propositions correspondant à leurs besoins et projets pédagogiques.

Lorsqu'une école souhaite bénéficier d'une intervention, elle transmet une demande à la province Sud. Après validation, la demande est transmise à l'intervenant concerné, qui prend contact avec les enseignants afin de définir les dates et modalités de l'intervention.

Les interventions sont programmées selon les besoins des écoles et les disponibilités des intervenants.

La sélection d'un prestataire ou d'une proposition dans le cadre du présent appel à projets ne vaut pas engagement de la province Sud à commander une prestation.

12. ANNULATION OU REPORT D'UNE SÉANCE

En cas d'annulation d'une séance en raison de conditions météorologiques défavorables ou de tout autre événement, l'intervenant propose, dans la mesure du possible, une nouvelle date afin d'assurer le report de la séance, en concertation avec l'école. Si le report s'avère impossible, alors la séance sera annulée et non facturée.

Toute modification de la programmation doit être signalée à l'équipe BAME.

13. ENGAGEMENTS DU PRESTATAIRE

Le prestataire retenu s'engage à :

- Respecter les modalités présentées dans sa fiche descriptive
- Respecter les horaires et dates validés avec l'établissement
- Adapter son intervention au public scolaire
- Respecter les règles de sécurité applicables à son activité
- Disposer des qualifications, assurances et autorisations nécessaires
- Informer rapidement l'équipe BAME de toute difficulté susceptible de compromettre la réalisation de la prestation
- Ne pas modifier substantiellement le contenu ou les conditions de l'intervention sans accord préalable

14. ENGAGEMENTS DE LA PROVINCE SUD

La province Sud, par l'intermédiaire de la DCJS, assure :

- La coordination générale de son dispositif
- Le suivi de la réalisation des interventions
- La liquidation des prestations réalisées.

15. CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Publication du cahier des charges : lundi 12 octobre 2026

Organisation d'une réunion d'information en présence des agents de la DCJS : lundi 19 octobre à 10h 2026 à la province Sud (CAPS1)

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 6 novembre 2026

Notification des décisions : lundi 30 novembre 2026

Transmission des propositions aux écoles : à partir du 7 décembre 2026

Lancement de la programmation des interventions : à partir de mi-janvier 2027

Lancement des interventions : Lundi 19 Avril 2027 (A compter de la période 2)

Le calendrier pourra être adapté par la DCJS en fonction des nécessités du dispositif.

16. DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

La DCJS se réserve la possibilité :

- De demander aux candidats tout complément d'information nécessaire à l'instruction de leur dossier
- De solliciter des précisions sur les projets proposés
- D'organiser des échanges avec les candidats lorsque cela est nécessaire
- De ne pas donner suite, en tout ou partie, à l'un des volets du cahier des charges.

17. CONTACTS

Pour toute question relative au présent cahier des charges ou aux appels à projets :

Nathalie De Brugada Coordinatrice BAME pour la DCJS

Tél. : +687 20 48 92

E-mail : nathalie.de-brugada@province-sud.nc

Valérie Navarro Chargée des actions éducatives

Tél. : 20 48 06

E-mail : dicjs@province-sud.nc

Laura Sorge Assistante administrative

Tél. : 20 50 72

E-mail : dicjs@province-sud.nc

ANNEXES

Annexe 1 : Volet 1 « Culture et pratiques artistiques »

Annexe 2 : Volet 2 « Activités physiques et sportives »

Annexe 3 : Volet 3 « Spectacles et sorties culturelles »

Annexe 4 : Fiche descriptive d'intervention – FD BAME 2027

Annexe 5 : Formulaire d'autorisation d'entrer dans les écoles de la DERES